## BILL NO. 53 PROJET DE LOI N° 53

ENTITLED: An Act to Amend the Public Works Act TITRE: Loi modifiant la Loi sur les travaux publics

## Amend said Bill as follows:

## Amendement à apporter au projet de loi :

Section 2 Article 2 Subsection Paragraphe

Paragraph Alinéa Subparagraph Sous-alinéa Line No. Ligne n°

In subsection 30.1(1) in the portion preceding paragraph (a), strike out "that is transferred" and substitute "that is transferred or has been transferred, whether before, on or after the commencement of this section,".

Au paragraphe 30.1(1), au passage qui précède l'alinéa a), biffer « qui lui est transféré » et remplacer par « qui lui est transféré ou qui lui a été transféré, que ce soit avant, dès ou après l'entrée en vigueur du présent article, ».